

# **AVIS DE PUBLICITE – APPEL A CANDIDATURES**

**Objet :** Mise en concurrence pour la délivrance d'une autorisation d'occupation du domaine public, pour une animation qualitative de type 'Manège enfantin'.

-----

## **Contexte :**

La Ville dispose d'un emplacement situé portail des Jacobins, devant la Brasserie 'Les Platanes' qu'elle souhaite affecter à une animation qualitative de type 'Manège enfantin' du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août 2026.

## **Cadre juridique :**

L'ordonnance n°2017-0562 du 19 avril 2017 dite Loi Sapin 2 relative à la propriété des personnes publiques impose d'organiser une procédure de publicité et de mise en concurrence pour la délivrance de titres d'occupation privative du domaine public ayant pour vocation l'exercice d'une activité économique.

L'autorisation d'occupation du domaine public se formalisera par un arrêté municipal délivré à titre personnel. L'occupation est temporaire, précaire et révocable.

## **Description de l'emplacement :**

Un emplacement 'Manège enfantin' est à pourvoir :

<p><b>Boulevard Roumens devant la Brasserie les 'Platanes' (du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août)</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Surface disponible pour accueillir un manège plateau de 10m de diamètre <u>maximum</u></li><li>• La visite sur site est possible pour permettre au candidat d'apprécier l'emplacement, l'environnement et l'attractivité du Square Gambetta.</li></ul>	<p><b>Horaires d'exploitation à minima :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• <u>A minima tous les week-ends</u>, de 10h00 à 21h00 ou sur proposition du pétitionnaire.</li></ul>
--	--

Un branchement électrique est mis à disposition de l'exploitant. Soit l'exploitant :

- souscrit un abonnement au fournisseur d'électricité et régle ses consommations,

- ou sa consommation réelle après relevés de l'index du compteur en début et en fin de saison, lui sera refacturée par la Mairie de Carcassonne (émission d'un titre de recette correspondant), l'exploitant qui devra en régler le montant total.

### **Conditions d'exploitation :**

L'exploitant du kiosque devra proposer un manège de qualité. Cet équipement devra répondre aux normes de sécurité en vigueur.

**La durée de l'exploitation est fixée à deux mois.**

### **Droits de voirie :**

Les droits de voirie sont révisables chaque année et payables chaque trimestre conformément à la tarification en vigueur pour un emplacement réservé au manège.

Ils s'élèvent pour l'année 2026 à 373,75 € par mois.

### **Dossier de candidature :**

Le candidat est invité à fournir un courrier comprenant une présentation argumentée et tout élément permettant d'apprécier la qualité de son animation.

Pièces à fournir, impérativement sous peine de rejet de l'offre :

- Une lettre de motivation du candidat
- Une copie recto verso d'une pièce d'identité (carte d'identité, passeport, titre de séjour) en cours de validité ;
- Deux photographies d'identité récentes ;
- Un extrait K-bis de moins de trois mois ;
- Une attestation d'assurance responsabilité civile valide ;
- Une fiche technique du Carrousel ou manège « chevaux de bois » et de la caisse opérateur avec dimensions, capacité de passagers, puissance électrique... des photos suffisamment détaillées pour apprécier la qualité et le choix des sujets traditionnels présents : cheval, toupie, gondole ou autres.
- Une copie certifiée du Certificat de Conformité du métier en cours de validité établi par un organisme agréé.

### **Dépôt des candidatures :**

Date limite de dépôt des candidatures : **le vendredi 20 juin 2026 à 16h00.**

Le dossier peut être remis :

- en main propre à l'adresse suivante :  
**Service du Domaine Public Commercial**  
**13 rue Jean Bringer**  
**11000 CARCASSONNE**

- par courrier postal à l'adresse suivante :  
**Hôtel de Ville**  
**Direction de la Réglementation et de la Citoyenneté**  
**32 rue Aimé Ramond**  
**11935 CARCASSONNE CEDEX 9**  
*Le pli cacheté devra porter les mentions suivantes : « CONFIDENTIEL – NE PAS OUVRIR »*
  
- par voie électronique à l'adresse suivante :  
➤ [publicite.dp@mairie-carcassonne.fr](mailto:publicite.dp@mairie-carcassonne.fr)  
*Objet à mentionner : Candidature pour une attraction de type « Carrousel 1900 » ou manège « chevaux de bois » situé sur le Square Gambetta à Carcassonne*

### **Critères de sélection :**

Les critères suivants seront pris en compte :

- Assiduité caractérisée par l'amplitude des horaires d'ouverture proposés sur l'année : 30%
- Expérience dans le métier : 30 %
- Pertinence et originalité du manège 40%

A l'issue de la date limite, une Commission spécialement dédiée se prononcera sur les candidatures. Tous les demandeurs seront informés par courrier des décisions de la Commission.

### **Contact :**

Service du Domaine Public Commercial  
Téléphone : 04.68.77.70.11.  
Courriel : [regies@mairie-carcassonne.fr](mailto:regies@mairie-carcassonne.fr)